

Compte-rendu du CE du Siège

18 décembre 2017



CE Extraordinaire du 18 décembre 2017

Vos élu-e-s CGT

Claude Belestin, Rafaèle Bourgier, Michèle Cahin, Marc Chauvelot, Sonia Duputier, Caroline Gindre, Philippe Goldmann, Claude Gueneau, Michela Law, Boris Muffolini, Christophe Vignal, Ghislaine Vingot

Représentant syndical:
Gérard TUSCHER

Point unique – Information/Consultation sur le projet de schéma de développement des moyens internes de fabrication de France Télévisions

Phase 2 et 3

Pour cette séance extraordinaire portant sur la présentation du schéma de développement des moyens internes de fabrication de France Télévisions (Phases 2 et 3), le CE du Siège et le CHSCT de MFTV ont été réunis conjointement.

Yves Dumond a d'abord fait le point sur la Phase 1 : création d'un site de production à Vendargues pour le feuilleton de France 2, regroupement sur ce site des menuiseries et des accessoires, création d'un site de post-production au Franay à Saint Cloud. Selon lui, le calendrier est respecté.

Les Phases 2 et 3 du projet sont regroupées. Il s'agit de la réorganisation de la direction des opérations et de la centralisation des moyens vidéo mobiles à Paris (Phase 2) et de l'évolution de la post production et des équipes légères (Phase 3).

Pour la direction, disposer de moyens de fabrication internes est un atout d'indépendance face à AMP qui a repris les plateaux d'Euromédia. Mais il faut selon elle gagner en compétitivité par rapport au « marché » et être en capacité de répondre aux besoins éditoriaux. Toute la réforme est bâtie autour de ces deux objectifs. Comment produire plus en interne pour réduire les dépenses externes ?

Les 5 « règles d'or »

Il est proposé de revoir le fonctionnement de l'ensemble de la direction des opérations, filiale, fabrication Siège, PGA et département support en une nouvelle organisation. 5 « règles d'or » ont été fixées :

1. Mener une concertation préalable sur toutes les productions afin d'étudier la possibilité de fabrication en interne. A la question de la CGT sur qui aura le dernier mot en cas d'arbitrage, Yves Dumond répond que ce sera la direction générale voire le comité exécutif qui trancheront.

2. Valoriser les bonnes pratiques en introduisant un système de bonus-malus pour encourager le recours aux moyens internes. Une partie du « cash out » économisée sera reversé à la direction concernée pour financer d'autres programmes. Louable intention selon la CGT, sauf qu'elle risque de buter sur le dumping du privé qui n'hésite pas à casser ses prix pour récupérer les marchés. Le volontarisme de la direction devra être plus affirmé.

3. Anticiper et planifier 70% de l'activité de fabrication de façon annuelle voire pluri annuelle. La CGT questionne : pourquoi cette démarche d'évidence n'a-t-elle pas été mise en œuvre avant ? Yves Dumond affirme qu'elle existe déjà mais qu'elle n'a pas été formalisée. Il indique aussi que le plan de charge de la post production est complet

jusqu'en juin 2018, ce qui n'était jamais arrivé.

4. Optimiser nos ressources dans le respect du barème tarifaire. La direction entend établir avec la direction financière un tarif fondé sur un plan de charges idéal qui sera réajusté au fil de l'eau. Si le résultat est dépassé, les bénéfices seront réinvestis dans les programmes. C'est l'application du bonus/malus.

5. S'adresser à un guichet unique. L'ensemble des commandes sera recueilli en central et leur gestion assurée en local. Pour la post production, on ne modifiera pas le fonctionnement régional qui a fait ses preuves. On aura des responsables de post production au Franay et au Siège ainsi que dans chaque site régional.

La CGT a insisté sur l'impérieuse nécessité que MFP, la filiale de production intégrée du groupe FTV, montre l'exemple en recourant prioritairement à nos moyens de fabrication interne.

Organisation de la direction des moyens de fabrication

Pour l'optimisation des ressources, des coûts de déplacement, des achats, la direction compte agir sur plusieurs leviers :

1. Redimensionnement de structure dirigeante : la direction des opérations de-

vient direction des moyens de fabrication de France Télévisions.

2. Optimisation des ressources et du plan de charges grâce à une meilleure planification

3. Diminution des coûts et des temps de transports afin d'avoir une meilleure offre pour l'ensemble des activités.

4. Regroupement de l'ensemble des activités dans deux zones, « Zone Nord » et « Zone Sud ». La CGT a signalé que cette appellation (il ne manque que « la ligne de démarcation »), n'était pas des plus heureuses.

Seraient mises en place 6 directions déléguées :

1. Direction déléguée à la commande client. Il y aura un responsable de portefeuilles par clients et non plus par activités, avec une majeure et une mineure pour les chargés de production. Les nouveaux chargés de production seront amenés à pratiquer l'ensemble des process (fiction, vidéo mobile, nouveaux formats, jeux, etc.) au début de leur carrière.

2. Direction déléguée du Centre d'exploitation Nord (Paris-Lille), comportant les équipes de tournage fictions à Lille, équipes de tournage de Paris, les 6 cars de la vidéo mobile plus le D4 de la direction de l'information. Les collaborateurs seront regroupés par corps de métiers (image, son, lumière, réalisation, dé-

cors, plateaux, régie, habillage et maquillage).

3. Direction déléguée du Centre d'exploitation Sud (Marseille-Montpellier) comportant les équipes de tournage fictions et feuilleton de Marseille, Montpellier, Bordeaux et Lyon

4. Direction déléguée de la post production. Maintien des 9 sites de post production en région, Bordeaux, Lille, Lyon, Marseille, Rennes, Strasbourg, Toulouse, Nancy (spécialisé en vidéographie), plus le Franay pour la post production du feuilleton, avec une coordination centrale *“ pour que les bonnes pratiques soient déployées partout ”*

5. Direction déléguée du pilotage de la performance et de la régulation d'activité. Elle s'occupe de la coordination de la planification et du contrôle de l'activité et des dépenses.

6. Direction déléguée des achats, ingénierie et supports opérationnels (AISO). Elle est chargée des locations, achats, assure l'ingénierie opérationnelle et la coordination des moyens en pool.

Les principales craintes

Equipes légères du Siège

La CGT est intervenue pour saluer les belles intentions mais aussi pour dénoncer le marasme dans lequel sont plongées les équipes légères

du Siège (ex tournage production de France 2) depuis des années. Leurs effectifs ont fondu de 21 à 10 personnes en quelques années. Alors qu'elles fabriquaient jusqu'à 16 à 18 documentaires par an, plus des 26 minutes et des Religieuses, leur activité s'est petit à petit réduite à la portion congrue, jusqu'à voir des techniciens planifiés *« sans activité »*... Comment croire en un retour en interne de la fabrication des documentaires ?

Centralisation des cars à Paris

A propos de la vidéo mobile, la question centrale est posée : pourquoi une localisation des cars à Paris ? La direction estime que plus de 50 % de l'activité se faisant sur Paris (58 % en 2016), ce regroupement permettrait de mieux lisser l'activité dont le socle est constitué des émissions de flux (les jeux principalement). La CGT a dénoncé une approche jacobine, centralisatrice et démontré que les émissions phare de nos chaînes (Roland Garros, Tour de France, Multiplex Coupe de la Ligue, Rugby, Téléthon, Victoires de la musique, etc.) constituaient la vraie valeur ajoutée des équipes de la vidéo mobile qui ont largement démontré leur savoir faire sur les opérations les plus complexes.

Maintien des postes en région

Le problème majeur sera celui

du rattachement des postes. Pour la CGT les salariés doivent pouvoir conserver leur affectation en région. La question se posera peut-être quand les postes seront vacants mais pour ce qui concerne les salariés actuellement en poste, qui ont choisi de vivre en région, ils doivent pouvoir conserver leur affectation et donc bénéficier des frais de mission afférents. La CGT s'est montrée extrêmement ferme sur ce point. Nous voulons aussi une garantie sur le maintien de locaux à disposition dans les sites actuels.

De l'importance des collectifs de travail

La CGT a longuement insisté sur la nécessité de maintenir des collectifs de travail en lien avec un outil de production identifié, gage de l'efficacité collective. Yves Dumond affirme qu'il n'entend pas les remettre en cause. Chaque collectif de travail sera maintenu et les chefs de cars présents sur chaque opération. La direction souhaite fidéliser les collaborateurs sur les cars tout en permettant une rotation entre émissions de flux et opérations plus complexes. *“ L'idée est que ce soit l'équipe qui bouge, pas les individus. ”* Yves Dumond souhaite par exemple que les équipes puissent se familiariser avec les nouveaux cars de Lille et de Lyon. La CGT a répété qu'elle ne permettrait pas que les salariés soient considérés comme des pions interchan-

geables pour remplir des cases.

La question de la maintenance

A propos de la maintenance, Y. Dumond souhaite qu'elle soit assurée comme aujourd'hui mais évoque en même temps la possibilité d'une équipe dédiée à la maintenance. Ce point demande à être éclairci, comme demande à l'être la localisation du nouveau Hub à Paris ou dans la proche banlieue.

Une direction repositionnée

La Direction des opérations va être rebaptisée « Direction des moyens de fabrication » et placée auprès du directeur général en charge des moyens (Christian Vion), afin de mieux s'exprimer et se défendre face

à ses clients internes et assurer un meilleur suivi. Y. Dumond souhaite créer un « *label qualité* », voire « *une marque* » pour cette direction de la fabrication, de façon à signer nos productions, chaque fois que nous participons, « *que nous soyons fiers de ce que nous fabriquons* ».

Maintien de l'emploi

La CGT a longuement contesté la projection des effectifs-cibles au 31 décembre 2020 qui prévoit une baisse du nombre de 51 postes permanents avec un passage de 1018 à 967 postes. Comment admettre qu'un schéma de développement comprenant la création d'un site de production dédié à un feuilleton quotidien pour France 2, le maintien d'une activité fiction sur

les sites existants et l'application du pacte de priorité sur le recours aux moyens internes se solde par des réductions de postes ?

Calendrier prévisionnel

Le calendrier prévisionnel de déploiement des phases 2 et 3 s'étend jusqu'au 31 décembre 2020. D'ores et déjà l'IC CHSCT composé de représentants des CHSCT des sites concernés, réuni le 14 décembre, a désigné un expert afin de se faire assister pour l'appréciation du projet dans son ensemble. Le débat ne fait que commencer et la CGT a bien l'intention d'y tenir toute sa place.

D'ici là les élu-e-s de la CGT souhaitent aux salarié-e-s du Siège et à leurs proches d'excellentes Fêtes de fin d'année.

Paris, Malakoff, Issy-les-Moulineaux, Vaise, 21 décembre 2017

**Prochain CE :
11 janvier 2018**

CGT France télévisions Siège
Bureau A210
7 Esplanade Henri de France
75907 Paris cedex 15
cgt.siege@francetv.fr
01.56.22.47.04

D'ici là, vos élus CGT se tiennent à votre disposition